

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2357)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL1087

présenté par  
Mme Mörch

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**AVANT L'ARTICLE 12 A, insérer l'article suivant:**

« Un rapport, élaboré par le ministère en charge des collectivités territoriales en lien avec les associations d'élus, proposant des mesures de simplification administrative dans l'exercice des pouvoirs de police du maire, est remis au Parlement au premier semestre 2020. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Maires souffrent de plus en plus, dans leur action quotidienne, de la lourdeur des procédures administratives.

Il se trouvent par exemple démunis face à la procédure à engager en cas d'occupation illégale des terrains communaux.

Ainsi dans de nombreux domaines, la complexité des procédures administratives épuisent nos élus locaux, surtout dans les plus petites communes, et les éloignent de leurs missions premières.

Il est utile que l'Etat puisse réfléchir à simplifier de nombreuses procédures.

Ce rapport proposera des simplifications pour le quotidien des Maires.